

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: **89440037.3**

(51) Int. Cl.⁵: **A47G 7/06**

(22) Date de dépôt: **28.04.89**

(43) Date de publication de la demande:
31.10.90 Bulletin 90/44

(71) Demandeur: **Nelson, Roger**
10 Rue Humblot
F-75015 Paris(FR)

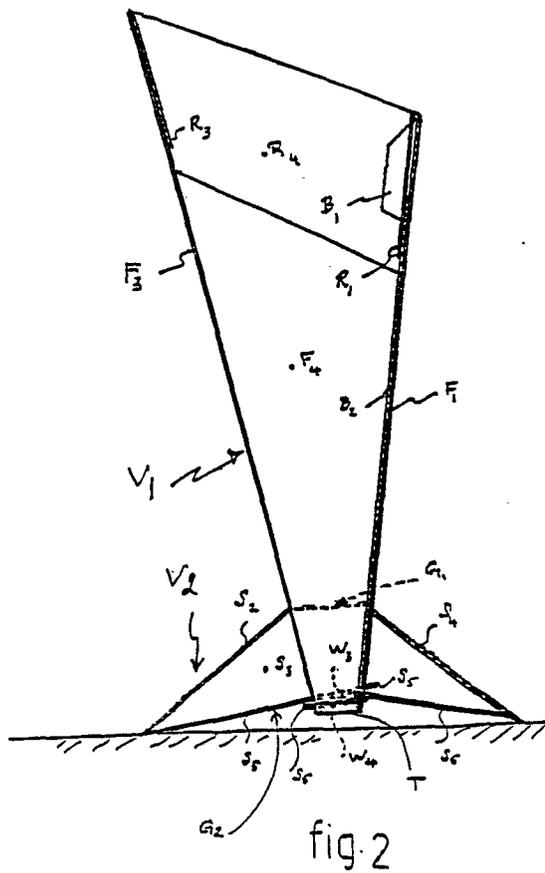
(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(72) Inventeur: **Nelson, Roger**
10 Rue Humblot
F-75015 Paris(FR)

(74) Mandataire: **Bossard, Jacques-René**
Cabinet MEYER & COURTASSOL Bureau
EUROPE 20 Place des Halles
F-67000 Strasbourg(FR)

(54) **Vase démontable.**

(57) Vase démontable, caractérisé en ce qu'il se compose, d'une part d'un certain nombre de plaques en matériau rigide ou semi-rigide, planes ou légèrement galbées, comportant des moyens d'assemblage entre elles, cet assemblage créant un volume creux ouvert à sa partie supérieure, dont les dimensions correspondent à celles des fleurs à recevoir, et d'autre part, d'un sac ou sachet en matériau souple imperméable, dont les dimensions, une fois déployé, sont sensiblement celles dudit volume creux.



EP 0 394 595 A1

VASE DEMONTABLE.

La présente invention concerne une nouvelle conception de vases à fleurs ainsi que des récipients analogues usuellement destinés à être remplis d'eau, tels que vasques, jardinières etc... en vue de recevoir des fleurs coupées, branchages frais et analogues, qui y demeurent quelques jours ou quelques heures, le temps où ils demeurent frais en tirant leur conservation de l'humidité absorbée par capillarité.

De tels récipients sont connus et utilisés depuis des temps immémoriaux. Pourtant, encore de nos jours, leur usage rencontre au moins deux inconvénients.

En premier lieu, il est bien évident qu'un vase ne peut être utilisé qu'avec des fleurs de dimensions correspondantes, et un petit vase ne conviendrait pas à des fleurs à longues tiges et inversement. En conséquence, à moins de disposer d'un assortiment de très nombreux vases de toutes les dimensions imaginables, ce qui est naturellement impossible, un particulier doit limiter le choix de ses achats de fleurs à celles qui pourront être reçues dans les vases qu'il possède ce qui est en contradiction avec le fait que l'on devrait au contraire, à chaque saison, acheter les fleurs les plus courantes à cette époque, qui sont les plus belles et le meilleur marché.

D'autre part, dans le cas où l'on offre des fleurs à une tierce personne, il est difficile de prévoir si la bénéficiaire disposera du vase approprié pour les recevoir ; il est même fréquent que la bénéficiaire ne disposera d'aucun vase du tout, ce qui est le cas par exemple quand on apporte des fleurs à un malade hospitalisé ou que l'on fait livrer des fleurs dans une chambre d'hôtel.

Ces différentes limitations définissent donc le besoin existant d'un matériel immédiatement disponible pour placer des fleurs fraîches dans un volume d'eau correspondant à leurs dimensions, quelles qu'elles soient.

C'est ce besoin qui a amené l'inventeur à concevoir un nouveau matériel destiné à être proposé à l'acquéreur de fleurs en même temps que les fleurs qu'il achète, et qui peut servir immédiatement à recevoir ces fleurs dans les conditions dimensionnelles optimales.

Ce matériel se compose d'une part d'un jeu de plaques rigides ou semi-rigides, planes ou très légèrement galbées, comportant des moyens d'assemblage entre elles de telle manière qu'une fois assemblées elles contiennent un volume creux, ouvert à sa partie supérieure, et ayant les dimensions souhaitées, notamment mais non exclusivement en hauteur, et d'autre part, d'un sac ou sachet en feuille de matériau souple imperméable, qui, une

fois déployé présente approximativement les mêmes dimensions que ledit volume, et destiné à être logé, une fois rempli d'eau, dans ledit volume, l'ensemble desdites plaques et dudit sachet pouvant ainsi être livré à plat, éventuellement avec les fleurs auxquelles il est destiné à servir de vase après montage et remplissage.

Le matériau servant à la réalisation desdites plaques peut être quelconque, par exemple du carton, du PVC, et analogue étant entendu qu'il doit être suffisamment rigide et résistant pour que l'assemblage des plaques puisse supporter le poids, c'est-à-dire la poussée du volume d'eau contenu dans le sachet, mais qu'il faut considérer qu'en principe le vase ainsi créé n'aura qu'un usage temporaire, n'étant en principe, prévu que pour le seul bouquet qu'il accompagne. Bien entendu toutefois, on peut également le réaliser de manière plus résistante pour qu'il soit ré-utilisable.

Outre leurs dimensions, prévues en fonction de celles des fleurs à accueillir, la forme desdites plaques pourra être conçue pour créer des vases d'aspect très varié, la multiplication du nombre de plaques latérales pouvant par exemple suggérer une forme arrondie, ou cette dernière pouvant résulter de plaques légèrement galbées.

Le mode d'assemblage des plaques entre elles n'est pas critique, pourvu qu'il assure la rigidité et la solidité du volume creux. En particulier il serait sans signification de rechercher une étanchéité quelconque dans cet assemblage, puisque l'eau du vase est contenue dans le sachet précité.

A titre d'exemple, on va décrire ci-après quelques modes de réalisation du vase selon l'invention, en se référant au dessin annexé, sur lequel :

- Les figures 1a, 1b et 1c représentent les éléments d'un vase selon l'invention, tels qu'ils se présentent individuellement à plat, et

- La figure 2 est une coupe verticale des mêmes éléments, à l'état assemblé.

Sur ces figures, on voit que, dans cette réalisation de l'invention, le vase se compose d'une première plaque de carton, 1 (figure 1a), d'une seconde plaque de carton 2 (figure 1b) et d'un sachet en feuille plastique 3 (figure 1c).

La première plaque 1 constitue le vase proprement dit, et dans le cas présenté, constitue la surface latérale développée d'un tronc de pyramide à base carrée évasé vers le haut. Elle comporte quatre faces F_1 , F_2 , F_3 et F_4 , pouvant se replier autour de plis P, et dont les faces extrêmes portent des bandes d'assemblage, B_1 à la partie supérieure de F_1 et B_2 à la partie inférieure de F_4 , également repliables autour de plis P.

Par repliage des faces F et des bandes B

autour des plis P, le tronc de pyramide est formé, et l'accrochage des bandes B₁ et B₂ l'une sur l'autre verrouille le volume ainsi créé. Ce volume est au surplus fermé par l'alignement des bandes B₁ et B₂. Cet accrochage est obtenu par deux crans C₁ et C₂, d'articulation opposés et situés au même niveau sur les deux bandes respectives.

Pour renforcer la solidité du volume ainsi créé, les faces F portent les rabats R₁, R₂, R₃, et R₄ venant se bloquer sur l'intérieur du volume, ou s'emboîtant les uns dans les autres grâce à ces crans C, se correspondant mutuellement.

A leur partie inférieure, la face F₁ et la bandes B₂ comportent des fenêtres W₁ et W₂ dont la fonction est expliquée ci-après.

Le volume ainsi créé ne pourrait suffire en soi, car sa stabilité n'est pas assurée. Pour cela, la seconde plaque 2 constitue à la fois un socle et un verrouillage supplémentaire de la base du volume.

Cette seconde plaque constitue également la surface latérale développée d'un second tronc de pyramide à base carrée, dont la petite base, située à la partie supérieure, est évidée et reçoit la petite base du tronc de pyramide créé avec la plaque 1.

Plus spécialement, cette plaque comporte cette fois six faces, S₁, S₂...S₆, articulées autour de cinq plis P, dont les quatre premières viennent s'accrocher le long de deux bandes B₃, B₄ comportant des creux C, en créant un tronc de pyramide V₂ dont la petite base G₁ est destinée à recevoir la base du volume V₁ créé par la plaque 1, et la grande base G₂ est destinée à reposer sur le support du vase tout en créant un verrouillage de l'ensemble des deux plaques.

A cet effet, les faces S₅ et S₆ comportent chacune une fenêtre W₃ et W₄ ayant les dimensions de la base dudit volume V₁, la fenêtre W₄ comportant une patte ou tenon T ayant les dimensions des fenêtres W₁ et W₂.

L'ensemble est obtenu en encastrant la base du volume V₁ dans la petite base évidée G₁ du volume V₂, puis en repliant successivement les faces S₅ et S₆ de manière que chacune des fenêtres W₃ et W₄ vienne s'encastrer à son tour autour de la base de V₁. Au moment de la mise en place de la fenêtre W₄, le tenon T vient s'insérer dans les fenêtres W₁ et W₂, qui sont alors superposées puisque la bande B₂ vient se placer contre la face F₁. Dans ces conditions, le tenon T verrouille à la fois les faces S₅ et S₆ sur la base du volume V₁ et les faces F₁ et B₂ dudit volume V₁ ensemble. Le vase est alors complètement créé en tant qu'unité volumique rigide et stable.

Le troisième élément du vase est alors le sachet 3, réalisé en feuille de matière plastique de manière telle qu'il épouse exactement le volume V₁. Du fait de la forme évasée vers le haut du volume V₁, le sachet 3 est une fois déployé et

rempli d'eau, de forme tronconique, venant prendre appui sur les faces F. Si le volume V₁ était seulement vertical ou même évasé vers le bas, le sachet 3 ne bénéficierait plus de cet appui, et, pour être maintenu en place, devrait soit être maintenu par un fond horizontal adjoint au volume 1, soit être accroché aux rebords supérieurs dudit volume, par exemple par des clips ou systèmes analogues.

L'ensemble des éléments 1, 2, et 3 constitue donc un vase démontable, livrable complètement à plat ou éventuellement pré-assemblé, et parfaitement stable pour recevoir des fleurs correspondant à sa taille.

Bien entendu, comme évoqué plus haut, cet exemple n'est qu'illustratif et l'invention pourra être réalisée de nombreuses autres manières, rentrant dans le cadre de la présente demande de brevet.

Ainsi, par exemple, au lieu du socle pyramidal constitué par l'élément 2, le volume 1 pourrait être supporté par des plaques verticales croisées venant s'accrocher aux parois latérales de la plaque 1. Le mode de montage et d'assemblage des divers éléments est préférentiellement celui représenté, qui présente l'avantage de verrouiller les éléments à la fois individuellement et ensemble, mais il pourrait être différent, par exemple du type classique à tenons et fentes ou analogue.

La forme et les dimensions des vases sont absolument quelconques notamment arrondis ou à nombre de côtés différents, évasés vers le haut ou vers le bas etc...

L'invention n'est donc limitée que par le contenu des revendications ci-après.

Revendications

1. Vase démontable, caractérisé en ce qu'il se compose, d'une part d'un certain nombre de plaques en matériau rigide ou semi-rigide, planes ou légèrement galbées, comportant des moyens d'assemblage entre elles, cet assemblage créant un volume creux ouvert à sa partie supérieure, dont les dimensions correspondent à celles des fleurs à recevoir, et d'autre part, d'un sac ou sachet en matériau souple imperméable, dont les dimensions, une fois déployé, sont sensiblement celles dudit volume creux.

2. Vase selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il se compose d'un premier élément constituant le volume de réception des fleurs proprement dit, et d'un second élément constituant un socle assurant la stabilité du premier, le sachet imperméable étant contenu dans le premier élément.

3. Vase selon la revendication 2, caractérisé en ce que ledit premier élément est en forme de tronc de pyramide évasé vers le haut et le second élément est en forme de tronc de pyramide évasé

vers le bas, la base du premier venant s'encastrent dans la partie supérieure du second et étant verrouillée par les panneaux formant la base du second.

4. Vase selon les revendications 1 à 3 caractérisé en ce que l'ensemble des plaques et du sac est livré à plat, par exemple pour accompagner les fleurs aux dimensions desquelles il correspond. 5

5. Vase selon la revendication 3, caractérisée en ce que le verrouillage des éléments individuels et de l'ensemble des éléments entre eux se fait par la coopération entre les tenons et des fentes correspondantes. 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

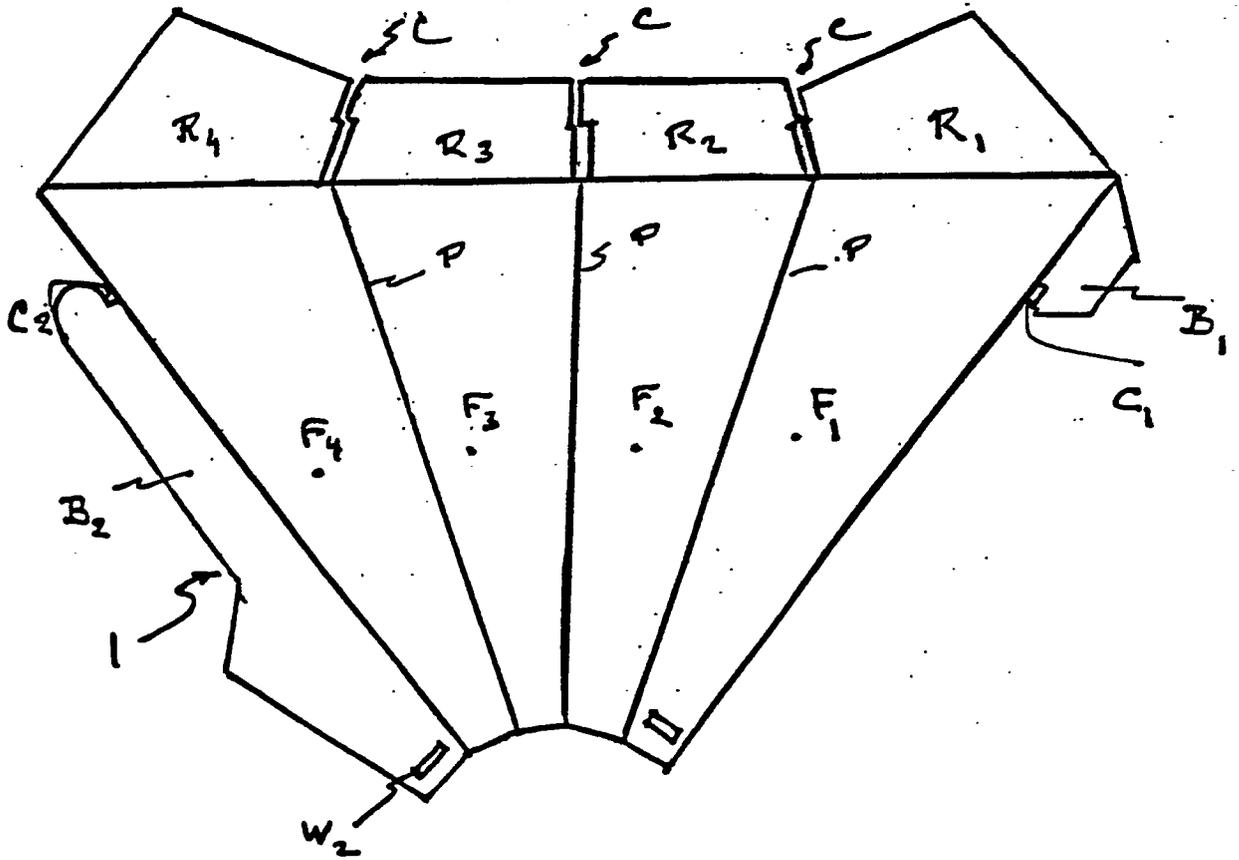


fig. 1a

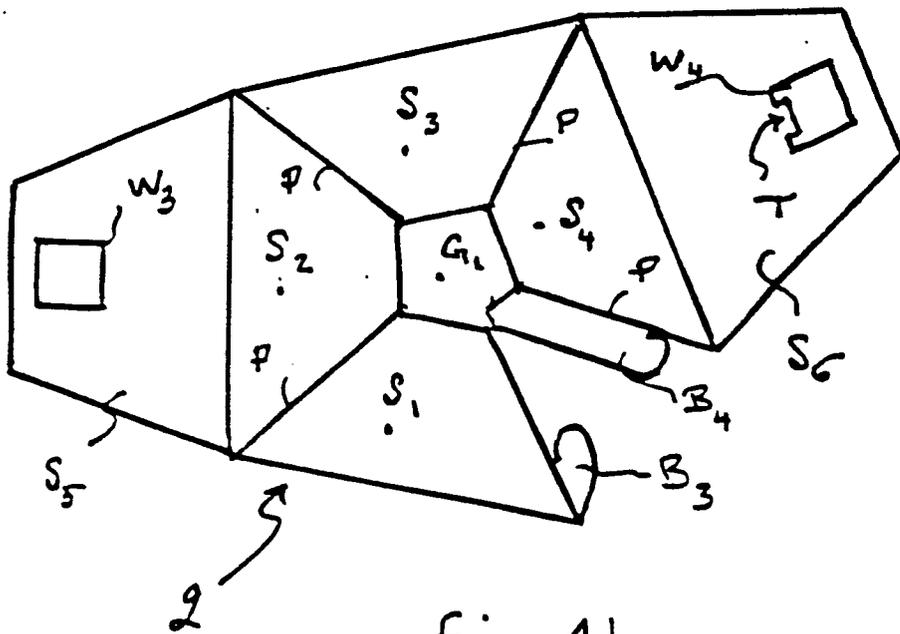
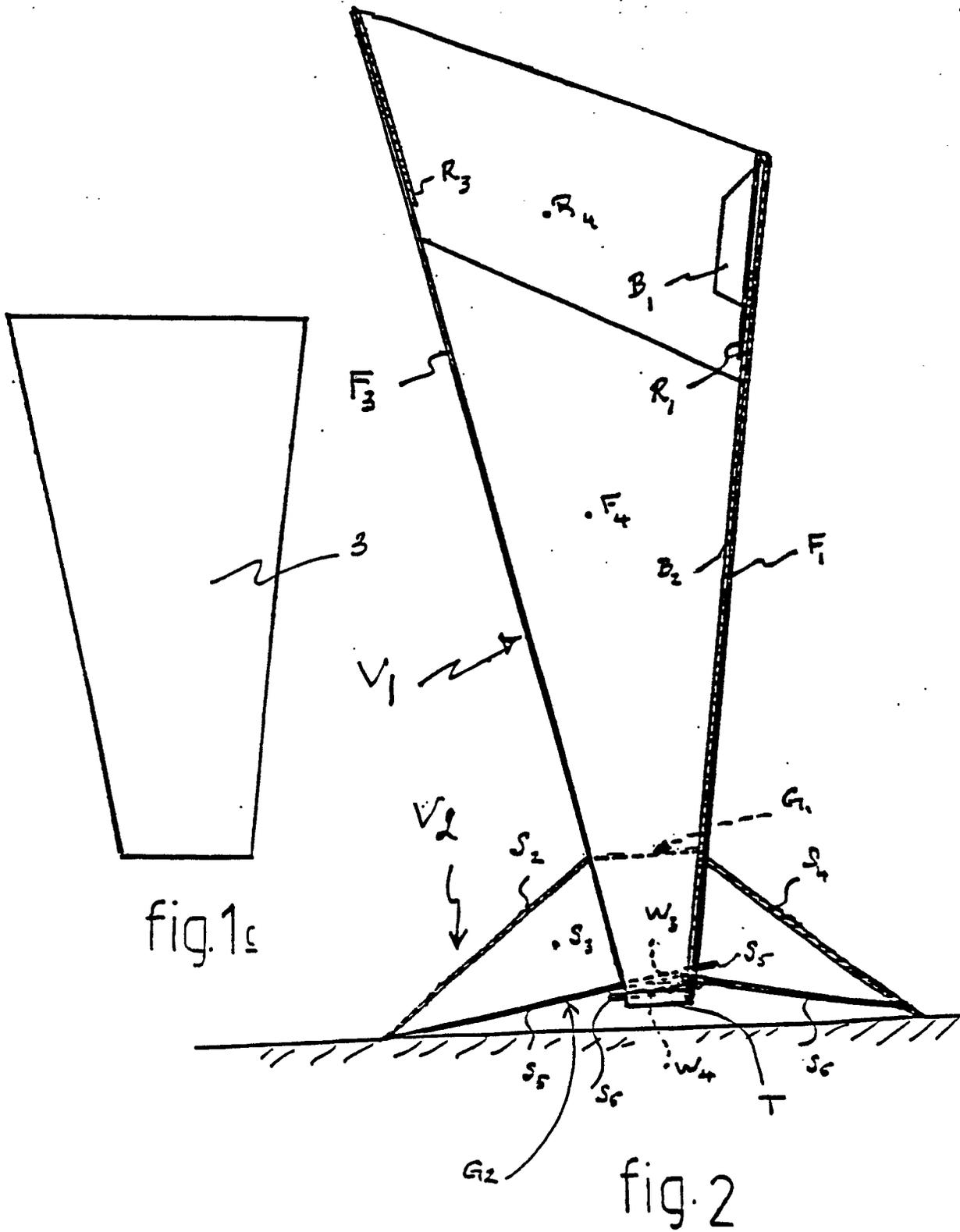


fig. 1b





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	EP-A-213926 (NIGHTINGALE) * le document en entier * ---	1, 4, 5	A47G7/06
X	DE-A-3346275 (BREHM) * revendication 1; figures 1-3 * ---	1, 4, 5	
A	GB-A-7765 (LAMBERT) A.D.1911 * revendication 1; figure 1 * ---	1-3	
A	DE-C-297654 (KUHN) * figure 2 * -----	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A47G B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20 DECEMBRE 1989	Examineur BEUGELING G. L. H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention F : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	